

(N^o 39)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1879.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi portant augmentation du nombre des échevins de la ville de Charleroi.

(Voir les Nos 56 et 58 de la Chambre des Représentants, session 1878-1879.)

Présents : MM. BOYAVAL, Président, COLLET, BIART, et SURMONT DE VOLSBERGHE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission, se ralliant aux considérations émises dans le rapport de la Section centrale à la Chambre des Représentants, a l'honneur de vous proposer d'adopter le Projet de Loi augmentant le nombre des échevins de la ville de Charleroi.

Le Rapporteur,
SURMONT DE VOLSBERGHE.

Le Président,
BOYAVAL.